



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 43566

Texte de la question

M. Jacques Barrot attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'inquiétude manifestée par les buralistes et débiteurs de tabac français au regard de l'insécurité croissante affrontée par leur profession. Les 34 000 buralistes de France représentent notre premier réseau de commerce de proximité. Chaque jour, ils accueillent dix millions de clients, en maintenant sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les zones rurales et urbaines fragilisées, une activité économique doublée d'un lien social fort. Ouverts au public avec une large amplitude horaire, les débiteurs de tabac sont néanmoins devenus les cibles privilégiées d'une délinquance trouvant dans ces commerces des lieux aisés d'« alimentation » en argent liquide et en tabac, aux fins de contrebande. Malgré les efforts de la profession pour se doter d'équipements de sécurité, cette situation s'avère de plus en plus pesante et nécessite une prise en compte accrue par les autorités nationales. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour répondre aux attentes de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Barrot](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43566

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1753